



RAPPORT DE GESTION – PÉRIODES DE TROIS MOIS ET NEUF MOIS TERMINÉES LES 30 NOVEMBRE 2016 ET 2015

INTRODUCTION

Le présent rapport de gestion commente les résultats financiers et la situation financière de Neptune Technologies & Bioressources inc. (« Neptune » ou « la Société ») incluant ses filiales, Biodroga Nutraceutiques Inc. (« Biodroga ») et Acasti Pharma Inc. (« Acasti »), pour les périodes de trois mois et neuf mois terminées les 30 novembre 2016 et 2015. Ce rapport de gestion doit être lu en parallèle avec nos états financiers intermédiaires consolidés pour les périodes de trois mois et neuf mois terminées les 30 novembre 2016 et 2015. De l'information additionnelle sur la Société ainsi que les déclarations d'enregistrement et autres documents publics déposés sont disponibles sur SEDAR, à www.sedar.com, et sur EDGAR, à www.sec.gov/edgar.shtml.

Dans le présent rapport de gestion, l'information financière pour les périodes de trois mois et neuf mois terminées les 30 novembre 2016 et 2015 est basée sur les états financiers intermédiaires consolidés de la Société qui ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Conformément à son mandat, le comité d'audit du conseil d'administration de la Société examine le contenu du rapport de gestion et en recommande l'approbation au conseil d'administration. Le conseil d'administration a approuvé le présent rapport de gestion le 12 janvier 2017. Les informations fournies dans ce rapport sont actuelles à cette date, sauf indication contraire.

Il est à noter qu'aucun changement important n'est survenu en ce qui a trait aux rubriques « Transactions entre parties liées », « Activités hors bilan », « Méthodes comptables et estimations critiques » ou « Risques et incertitudes », par rapport à ce qui est indiqué dans le rapport de gestion annuel de 2016 de la Société déposé auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières canadiennes le 25 mai 2016. Par conséquent, ces aspects ne sont pas abordés dans le présent rapport.

À moins d'indication contraire, les termes « nous », « notre », « nos », « Neptune », l'« entreprise » et la « Société » font référence à Neptune Technologies & Bioressources inc. et ses filiales. Sauf indication contraire, tous les montants dans ce rapport sont exprimés en milliers de dollars canadiens. Les symboles « \$ CA », « \$ US » et « EUR » font référence au dollar canadien, au dollar américain et à l'euro, respectivement. Les informations communiquées dans ce rapport se limitent à celles que la direction juge « importantes », c'est-à-dire que toute omission ou inexactitude de ces informations pourrait influencer ou modifier la décision d'un investisseur raisonnable d'acheter, de conserver ou de vendre des titres de la Société.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les énoncés qui figurent dans le présent rapport de gestion qui ne portent pas sur des faits courants ou passés constituent des « énoncés prospectifs » au sens de la législation en valeurs mobilières américaines et de la législation en valeurs mobilières canadiennes. Ces énoncés prospectifs comportent des risques et des incertitudes connus et inconnus et sont assujettis à d'autres facteurs inconnus qui pourraient faire en sorte que les résultats réels de Neptune diffèrent sensiblement des résultats passés ou des résultats futurs dont il est question, expressément ou implicitement, dans ces énoncés prospectifs. Outre les énoncés qui décrivent explicitement de tels risques et incertitudes, il y a lieu de préciser que les énoncés qui contiennent des termes tels que « croit », « prévoit », « entend » ou « planifie » ainsi que l'utilisation du futur dans ces énoncés dénotent la nature incertaine et prospective de ceux-ci. Il est recommandé aux lecteurs de ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, qui sont à jour à la date du présent rapport de gestion seulement.

Les énoncés prospectifs qui figurent dans le présent rapport de gestion sont présentés sous réserve de la présente mise en garde et de la rubrique « Mise en garde concernant l'information prospective » qui figure dans la notice annuelle la plus récente de Neptune, qui fait également partie du rapport annuel sur formulaire 40-F le plus récent de Neptune lequel est disponible sur SEDAR, à www.sedar.com, sur EDGAR, à www.sec.gov/edgar.shtml et dans la section Investisseurs du site Web de Neptune, à www.neptunecorp.com. Tous les énoncés prospectifs qui figurent dans le présent rapport de gestion sont à jour à la date du présent rapport de gestion. Neptune ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs par suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou pour quelque autre raison que ce soit, sauf si la loi l'exige. De plus, les énoncés prospectifs qui figurent dans les présentes comportent généralement d'autres risques et incertitudes qui sont décrits à l'occasion dans les documents publics de Neptune déposés auprès de la Securities and Exchange Commission et des commissions des valeurs mobilières canadiennes. Des renseignements supplémentaires au sujet de ces hypothèses, risques et incertitudes figurent à la rubrique « Facteurs de risque » de la notice annuelle.

Mise en garde concernant les mesures financières non conformes aux IFRS

La Société utilise des mesures financières ajustées, incluant le BAIIA ajusté (Bénéfice ajusté avant les intérêts, l'impôt et les amortissements) et la perte d'exploitation non conforme aux IFRS (perte d'exploitation avant les intérêts, l'impôt et les amortissements), pour évaluer sa performance d'exploitation. Ces mesures financières non conformes aux IFRS sont issues directement des états financiers de la Société et sont présentées de manière uniforme d'une période à l'autre. La Société utilise ces mesures afin d'évaluer sa performance financière historique et future, ainsi que sa performance par rapport à ses concurrents. Ces mesures aident également la Société à planifier et à faire des projections pour les périodes futures ainsi qu'à prendre des décisions opérationnelles et stratégiques. La Société est d'avis qu'en rendant cette information disponible aux investisseurs, en plus des mesures conformes aux IFRS, elle permet à ceux-ci de voir ses résultats du point de vue de la direction, et ainsi de mieux comprendre sa performance financière passée et future.

La réglementation en matière de valeurs mobilières exige que les sociétés avertissent les lecteurs du fait que les résultats et d'autres mesures établis selon un autre référentiel que les IFRS n'ont pas de sens normalisé et qu'il est peu probable qu'ils soient comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Par conséquent, ces mesures ne doivent pas être considérées de manière isolée. La Société utilise le BAIIA ajusté et la perte d'exploitation non conforme aux IFRS pour mesurer sa performance d'une période à l'autre sans les variations découlant de certains ajustements qui pourraient éventuellement fausser l'analyse des tendances de sa performance d'exploitation et parce qu'elle estime que cette mesure fournit de l'information pertinente sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation. La méthode de calcul du BAIIA ajusté ou de la perte d'exploitation non conforme aux IFRS de Neptune peut différer de celle utilisée par d'autres sociétés.

Neptune calcule son BAIIA ajusté consolidé et sa perte d'exploitation non conforme aux IFRS consolidée en ajoutant au résultat net (à la perte nette) les charges financières, les amortissements et l'impôt sur le résultat et en soustrayant les produits financiers. D'autres éléments tels que les recouvrements d'assurances liés à l'explosion de l'usine, les règlements de redevances, les frais légaux liés aux règlements de redevances et les frais d'acquisition sont sans incidence sur la performance d'exploitation de la Société et sont donc exclus du calcul puisqu'ils peuvent varier de manière importante d'une période à l'autre. Les produits financiers et charges financières incluent le profit (la perte) de change et la variation de la juste valeur des dérivés. Neptune exclut aussi du calcul de son BAIIA ajusté et de sa perte d'exploitation non conforme aux IFRS l'incidence de certaines transactions non monétaires comptabilisées, comme la rémunération à base d'actions. La Société juge qu'il est utile d'exclure cet élément puisqu'il constitue une charge hors trésorerie. Le fait d'exclure cet élément ne veut pas dire qu'il est nécessairement non récurrent.

Un rapprochement du résultat net (de la perte nette) au BAIIA ajusté ou à la perte d'exploitation non conforme aux IFRS est présenté plus loin dans ce document.

APERÇU DES ACTIVITÉS

Neptune est une société axée sur les produits de nutrition qui crée des solutions de nutrition uniques et personnalisées qui offre des ingrédients spécialisés et des marques de consommation. La Société met au point des solutions clé en main offertes sous diverses formes posologiques. Neptune propose aussi divers ingrédients spécialisés, dont l'huile de krill de première qualité fabriquée dans ses installations de pointe, ainsi qu'une gamme d'autres huiles marines, huiles de graines et des ingrédients spécialisés. Neptune vend son huile de krill de première qualité directement aux consommateurs du Canada et des États-Unis

sous la marque OCEANO3^{MC} en ligne au www.oceano3.com. La marque est par ailleurs aussi vendue à des distributeurs comme solutions clé en main. Le siège social de la Société se trouve à Laval, au Québec.

Neptune est également présente sur le marché des médicaments d'ordonnance, par l'intermédiaire de sa filiale détenue à environ 47 %, Acasti. Acasti est axée sur la recherche, le développement et la commercialisation de nouveaux produits thérapeutiques à base d'huile de krill sous forme de phospholipides oméga-3 destinés au traitement de l'hypertriglycéridémie.

Lancement du NKO® Omega Plus

Le 15 septembre 2016, Neptune a annoncé que NKO® Omega Plus sera dorénavant un produit à base d'huile de krill avec l'une des plus fortes concentrations d'oméga-3 disponible sur le marché. Le procédé d'extraction unique de Neptune permet au produit NKO® Omega Plus de contenir jusqu'à 30% plus d'oméga-3 que les produits d'huile de krill typiquement sur le marché aujourd'hui.

Initiatives de productivité générant des résultats

Projet Turbo, une initiative à l'échelle de l'entreprise introduite pour accroître l'efficacité et la performance opérationnelle est bien en cours. Entre autres choses, Neptune se concentre sur l'optimisation des processus d'affaires et la réduction des frais généraux et administratifs. Puisque Neptune accroît l'efficacité de sa productivité à l'échelle de toute l'entreprise, cela devrait dorénavant se traduire par un renforcement des résultats financiers. À ce jour, Neptune a identifié et mis en place des initiatives qui généreront des économies projetées d'approximativement 5 millions \$, avec le plein impact se reflétant dans les trimestres à venir.

Ressources humaines

Neptune, Biodroga et Acasti emploient actuellement 127 salariés. Le 29 juin 2016, une convention collective a été signée pour une période de 2 ans avec certains employés de l'usine de Sherbrooke. La direction est d'avis que la certification n'a aucune incidence sur les activités de Neptune à son usine à Sherbrooke.

Financement par emprunt

Le 20 avril 2016, la Société a annoncé la signature d'un prêt à terme de 2,10 millions de livres sterling (3,822 millions \$) avec Bank and Clients PLC (« B&C »), une banque du Royaume-Uni. Garanti par une sûreté de second rang, le prêt à terme de quatre ans porte intérêt à un taux de 12 % par année et prévoit un congé de 15 mois pour le remboursement du principal, après quoi le prêt sera remboursable mensuellement sur une période de 33 mois. Le produit du prêt a servi à combler les besoins en fonds de roulement de la Société, tels que les comptes à recevoir et les inventaires, ainsi qu'à soutenir la croissance future.

Brevets et contrats de licence

Le 30 septembre 2016, Neptune et Aker BioMarine (« Aker ») ont conclu un accord général de concession réciproque de licences, mettant ainsi fin au contentieux entre les deux entreprises. Selon cet accord, Aker conserve l'accès aux brevets de composition de Neptune, pour la durée des brevets, contre un paiement de redevance en avance de 10 millions \$ US payable sur une période de 15 mois. Neptune acquiert les droits d'utilisation du portefeuille spécifique de brevets d'huile de krill d'Aker, pour la durée des brevets, contre un paiement de redevance en avance de 4 millions \$ US payable sur 15 mois également. L'accord devrait instaurer une paix durable qui permettra aux deux sociétés de se concentrer sur la croissance et la création de valeur.

Appel de la décision du PTAB par Enzymotec : nous vous référons au rapport de gestion annuel de 2016 pour les détails puisqu'aucun développement n'est survenu depuis le 29 février 2016.

Aux termes de l'accord de règlement conclu avec Enzymotec le 27 avril 2014, les obligations en matière de redevances en Australie dépendaient également de l'issue d'une demande de réexamen auprès de l'Office australien des brevets pour la révision de certaines revendications du brevet australien portant sur la composition de la matière accordé à Neptune (AU 2002322233). Selon l'entente de règlement, Enzymotec avait décidé d'aller de l'avant avec sa demande de réexamen du brevet. Le 25 mai 2015, l'Office australien des brevets a confirmé que toutes les revendications du brevet australien de Neptune étaient brevetables et que le réexamen était final. Le 28 juillet 2015, Enzymotec a déposé une seconde demande de réexamen en Australie à l'égard du même brevet, laquelle a été rejetée dans sa totalité par l'Office australien des brevets au début du mois de septembre 2015. En septembre et octobre 2015, Enzymotec a tenté à deux reprises de convaincre l'Office australien des brevets de reconsidérer ses décisions finales antérieures. Les deux tentatives ont été rejetées par l'Office australien des brevets. Le 16 mai 2016, suite à une troisième demande de réexamen par Enzymotec, l'Office australien des brevets a confirmé que toutes

les revendications du brevet australien de Neptune étaient innovatrices, mais que certaines étaient toutefois évidentes et donc invalides. Cela étant dit, Enzymotec n'a pas réussi dans sa troisième tentative d'invalider les réclamations de redevances. En outre, Neptune était en désaccord avec l'Office australien des brevets quant à leur conclusion sur l'évidence à l'égard de certaines des revendications, et a déposé sa position à cet égard en juillet 2016. Le ou vers le 31 octobre 2016, l'Office australien des brevets a confirmé la validité de toutes les 97 allégations en vertu du brevet australien sur la composition de la matière de Neptune (AU 2002322233). Les redevances sont toujours dues à Neptune sur les ventes d'Enzymotec en Australie depuis le 27 avril 2014. Aucune redevance n'a été comptabilisée par Neptune dans ses états financiers pour les périodes de trois mois et neuf mois terminées le 30 novembre 2016. Neptune travaille présentement à recouvrer les redevances dues par Enzymotec.

Le 30 septembre 2016, Neptune, par l'intermédiaire de Biodroga, a conclu avec Ingénutra Inc. un accord commercial mondial exclusif assorti de redevances pour son ingrédient de spécialité breveté et éprouvé cliniquement, MaxSimil. Unique en son genre, le dispositif d'administration MaxSimil augmente la biodisponibilité et la capacité d'absorption des produits nutraceutiques liposolubles ou à base de lipides, comme les huiles de poisson riches en oméga-3 et les vitamines A, D, K, E et CoQ10 et autres. L'accord confère à Neptune le droit de fabriquer, de distribuer et de vendre MaxSimil sur les marchés de produits nutraceutiques partout dans le monde. Ses conditions laissent également entrevoir la possibilité d'une collaboration entre les deux sociétés pour la tenue d'essais cliniques. Afin de conserver son exclusivité, la Société doit vendre un volume minimum annuel.

Élection des administrateurs

Le 15 juillet 2016, la Société a annoncé que les candidats désignés dans la circulaire de sollicitation de procurations datée du 14 juin 2016 ont été élus à titre d'administrateurs de Neptune à l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires tenue le 12 juillet 2016. Le conseil d'administration est actuellement composé des administrateurs suivants : Pierre Fitzgibbon, Katherine Crewe, Ronald Denis, James S. Hamilton, John M. Moretz, François R. Roy, Leendert H. Staal, Victor Neufeld et Richard P. Schottenfeld.

Changement de fin d'année financière pour le 31 mars

Le 15 juillet 2016, la Société a annoncé qu'elle fera la transition vers une nouvelle date de fin d'année financière en 2017. Par conséquent, la fin d'année financière de la Société aura lieu le 31 mars 2017 plutôt que le 28 février 2017. Le changement de fin d'année financière permettra à la Société d'être mieux alignée avec les comparables de l'industrie et d'avoir des périodes trimestrielles usuelles. Pour les fins de dépôts réglementaires, la Société annoncera les résultats de son année financière de transition de 13 mois le 31 mars 2017, ayant une période intérimaire de 4 mois du 1er décembre 2016 au 31 mars 2017.

À propos d'Acasti

La stratégie d'Acasti consiste à développer et à commercialiser initialement le CaPre pour le traitement de l'hypertriglycéridémie grave. Acasti vise actuellement à amorcer un essai de phase 3 pendant la deuxième partie de 2017, qui serait conçu particulièrement pour évaluer pleinement l'effet clinique du CaPre sur les niveaux de triglycérides, du cholestérol à lipoprotéines de densité non-haute (« non-HDL-C »), du cholestérol à lipoprotéines de faible densité, ou « mauvais cholestérol » (« LDL-C ») et du cholestérol à lipoprotéines de haute densité, ou « bon » cholestérol (« HDL-C ») ainsi que sur divers autres biomarqueurs cardiométaboliques intéressants chez des patients atteints d'hypertriglycéridémie grave.

En décembre 2015, Acasti a annoncé qu'elle avait l'intention de chercher à suivre la voie réglementaire en vertu de l'alinéa 505(b)(2) en vue de l'approbation d'une demande de drogue nouvelle (« NDA », pour *New Drug Application*) aux États-Unis. La voie réglementaire en vertu de l'alinéa 505(b)(2) est définie dans la loi des États-Unis intitulée *Federal Food Drug and Cosmetic Act* comme une NDA étayée par des recherches sur l'innocuité et l'efficacité justifiant l'approbation et qui n'ont pas été menées par le demandeur ni pour son compte, et sur lesquelles le demandeur ne détient aucun droit de référence. Ce type de demande diffère d'une NDA traditionnelle (décrite à l'alinéa 505(b)(1) de la loi des États-Unis intitulée *Federal Food, Drug and Cosmetic Act*) en ce sens qu'elle permet au promoteur de se fonder, au moins en partie, sur les conclusions antérieures de la FDA concernant l'innocuité et/ou l'efficacité d'un médicament déjà approuvé. Acasti entend chercher à suivre cette voie réglementaire comme stratégie pour accélérer et rationaliser le développement du CaPre, réduisant de ce fait les coûts et le risque connexes.

Aux fins de l'admissibilité à la voie réglementaire en vertu de l'alinéa 505(b)(2), la Food and Drug Administration des États-Unis (la « FDA ») a appuyé la proposition d'Acasti de mener une étude « transitoire » de biodisponibilité comparant CaPre (composition d'acides gras libres et de phospholipides d'oméga-3) avec le médicament déjà approuvé contre

l'hypertriglycéridémie LOVAZA (acides oméga-3 sous forme d'esters éthyliques) chez des sujets volontaires sains. Ces résultats ont été exposés ci-dessus et, étant donné que l'objectif principal de l'étude a été atteint, ces résultats devraient soutenir le fondement pour invoquer un profil d'innocuité comparable du CaPre et du LOVAZA. Cela appuie le plan d'Acasti de tenter d'obtenir l'autorisation de la FDA pour utiliser la voie réglementaire en vertu de l'alinéa 505(b)(2), ce qui permettrait à Acasti de s'appuyer sur les données en matière d'innocuité du LOVAZA. Acasti prévoit rencontrer la FDA au début de 2017 pour examiner les données de l'étude transitoire, pour confirmer l'approche réglementaire en vertu de l'alinéa 505(b)(2) et pour finaliser le protocole de l'essai de phase 3 nécessaire à l'approbation de la NDA.

Acasti se prépare actuellement à discuter avec la FDA. Ces discussions visent à permettre à la FDA de fournir une rétroaction sur les plans d'Acasti en matière de réglementation et de donner des précisions ou de répondre à des questions particulières que la FDA pourrait avoir avant d'entreprendre une étude clinique de phase 3.

Les éléments clés de la stratégie d'Acasti en matière d'affaires et de commercialisation comprennent l'obtention de l'approbation réglementaire du CaPre aux États-Unis pour l'hypertriglycéridémie grave. À l'heure actuelle, Acasti ne dispose pas de capacités internes de vente et de marketing et prévoit actuellement la recherche de partenariats de développement et/ou de distribution pour soutenir la commercialisation du CaPre aux États-Unis et dans d'autres importants marchés mondiaux. La stratégie privilégiée par Acasti consiste à commercialiser au moyen de partenariats stratégiques, qui pourrait également fournir un soutien financier pour ces activités de développement et de commercialisation. Un médicament candidat en fin de développement et différencié comme le CaPre pourrait être attrayant pour diverses sociétés pharmaceutiques mondiales, régionales ou spécialisées. Acasti adopte une approche opportuniste pour les partenariats et l'octroi de licences dans diverses régions et indications. À l'occasion du lancement aux États-Unis, Acasti s'attend à se concentrer initialement sur les spécialistes en lipide, les cardiologues et les médecins de soins primaires qui composent les prescripteurs principaux de thérapies régulatrices de lipides pour les patients atteints de HTG grave dans le cadre de la stratégie de vente et de marketing pour le CaPre.

Voici les objectifs clés d'Acasti :

- Amorcer et réaliser l'essai clinique de phase 3 et, en supposant que les résultats de l'essai clinique de phase 3 sont positifs, déposer une NDA aux fins de l'approbation réglementaire du CaPre aux États-Unis (initialement, pour le traitement de l'hypertriglycéridémie grave) avec le potentiel d'étendre l'indication par la suite au traitement de l'hypertriglycéridémie modérée à élevée, en supposant des données positives d'études sur les résultats de deux concurrents, avec la probabilité d'essais cliniques supplémentaires requis pour le CaPre comme des essais comparatifs et/ou des essais sur les résultats additionnels;
- Continuer de renforcer le portefeuille de brevets d'Acasti et d'autres moyens de protection des droits de propriété intellectuelle;
- Chercher à saisir des occasions stratégiques, notamment octroyer des licences ou effectuer des opérations similaires, former des coentreprises ou encore conclure des partenariats, des alliances stratégiques ou d'autres opérations de financement afin d'obtenir des capitaux de développement, un accès aux marchés et d'autres sources stratégiques de capitaux pour Acasti. Toutefois, nous ne pouvons garantir qu'Acasti mènera à bien de telles occasions stratégiques ni le moment où elle le fera.

En plus de réaliser un essai clinique de phase 3, Acasti s'attend à ce que du temps et des capitaux supplémentaires soient nécessaires pour réaliser le dépôt d'une NDA afin d'obtenir l'approbation préalable à la mise en marché de la FDA pour le CaPre aux États-Unis, et pour établir des collaborations de développement des affaires, de mise en marché et autres activités préalables à la commercialisation avant d'atteindre le lancement commercial du produit, qui sera initialement destiné au traitement de l'hypertriglycéridémie grave.

À compter du 8 novembre 2016, Acasti a annoncé qu'elle a changé son symbole boursier à « ACST » à la Bourse de croissance TSX.

Le 28 novembre 2016, dans le cadre de la stratégie d'Acasti de fonctionner indépendamment de Neptune, sa société mère, Acasti a annoncé la nomination de Mme Linda O'Keefe à titre de chef des finances. Mme O'Keefe est une chef des finances et directrice financière chevronnée ayant de l'expérience dans des sociétés de petite capitalisation et multinationales de biotechnologie, dans des entreprises en démarrage du secteur des sciences de la vie, ainsi que dans des sociétés de capital-

risque et des sociétés fermées du marché des moyennes entreprises inférieures. Ses antécédents incluent les fonctions de finance, de comptabilité et de soutien aux opérations.

Le 5 décembre 2016, Acasti a déposé un prospectus simplifié provisoire et il n'est actuellement pas dans notre intention de participer à ce financement public.

Des renseignements supplémentaires à l'égard d'Acasti peuvent être obtenus sur SEDAR à www.sedar.com.

INFORMATIONS SECTORIELLES

La Société a deux secteurs à présenter, comme il est décrit ci-dessous, qui sont les unités d'exploitation stratégiques de la Société. Les unités d'exploitation stratégiques offrent différents produits et services et sont gérées séparément, car elles requièrent différentes stratégies en matière de technologie et de marketing. Pour chacune des unités d'exploitation stratégiques, le principal décideur opérationnel de la Société passe en revue au moins tous les trimestres les rapports de gestion internes. Le sommaire qui suit décrit les activités de chacun des secteurs de la Société :

- Le secteur nutraceutique produit et commercialise des produits nutraceutiques et des solutions clés en main principalement pour des oméga-3 en gélules et en liquide.
- Le secteur cardiovasculaire développe et commercialise des aliments médicaux et des produits pharmaceutiques pour les maladies cardiovasculaires.

L'information sur les résultats de chaque secteur à présenter est incluse ci-après. La performance d'un secteur est évaluée en fonction du revenu sectoriel (perte sectorielle) avant impôt sur le résultat, comme l'indiquent les rapports de gestion internes examinés par le principal décideur opérationnel de la Société. Le revenu sectoriel (la perte sectorielle) permet d'évaluer la performance d'un secteur dans la mesure où la direction est d'avis que cette information est la plus pertinente pour évaluer les résultats de certains secteurs par rapport à ceux d'autres entités évoluant au sein des mêmes secteurs d'activité. La fixation des prix de cession interne s'appuie sur des taux prédéterminés et acceptés par toutes les parties.

Principales informations financières par secteur

Les tableaux suivants présentent les principales informations financières par secteur :

Période de trois mois terminée le 30 novembre 2016

	Nutraceutique	Cardiovasculaire	Éliminations intersectorielles	Total
	\$	\$	\$	\$
Total des produits	12 252	1	(112)	12 141
Marge brute	3 450	1	1	3 452
Charges de recherche et de développement	(340)	(1 684)	581	(1 443)
Frais de vente, généraux et charges administratives	(4 511)	(829)	–	(5 340)
Autres produits – provenant de règlement de redevances	13 117	–	–	13 117
Revenu (perte) provenant des opérations	11 716	(2 512)	582	9 786
Produits financiers nets (charges financières nettes)	(697)	115	–	(582)
Impôt sur le résultat	217	–	–	217
Revenu net (perte nette)	11 236	(2 397)	582	9 421
Calcul du BAIIA ajusté (perte d'exploitation non conforme aux IFRS)¹				
Revenu net (perte nette)	11 236	(2 397)	582	9 421
Ajuster (déduire):				
Amortissement et dépréciation	856	621	(581)	896
Charges financières	625	1	(6)	620
Produits financiers	(126)	(118)	6	(238)
Changement dans la juste valeur des actifs et passifs financiers	198	2	–	200
Rémunération à base d'actions	315	155	–	470
Impôt sur le résultat	(217)	–	–	(217)
Règlement de redevances	(13 117)	–	–	(13 117)
Frais légaux liés au règlement de redevances	1 501	–	–	1 501
BAIIA ajusté (perte d'exploitation non conforme aux IFRS)¹	1 271	(1 736)	1	(464)

¹ Le BAIIA ajusté (bénéfice ajusté avant les intérêts, l'impôt et les amortissements) et la perte d'exploitation non conforme aux IFRS (perte d'exploitation avant les intérêts, l'impôt et les amortissements) n'a pas de sens normalisé en vertu des IFRS.

Période de trois mois terminée le 30 novembre 2015

	Nutraceutique	Cardiovasculaire	Éliminations intersectorielles	Total
	\$	\$	\$	\$
Total des produits	5 515	5	–	5 520
Marge brute	1 648	3	–	1 651
Charges de recherche et de développement	(387)	(2 155)	581	(1 961)
Frais de vente, généraux et charges administratives	(2 824)	(481)	–	(3 305)
Recouvrement des assurances	500	–	–	500
Perte provenant des opérations	(1 063)	(2 633)	581	(3 115)
Produits financiers nets (charges financières nettes)	(243)	442	(11)	188
Perte nette	(1 306)	(2 191)	570	(2 927)
Calcul de la perte d'exploitation non conforme aux IFRS¹				
Perte nette	(1 306)	(2 191)	570	(2 927)
Ajuster (déduire):				
Amortissement et dépréciation	600	601	(581)	620
Charges financières	333	1	–	334
Produits financiers	(97)	(88)	–	(185)
Changement dans la juste valeur des actifs et passifs financiers	7	(355)	11	(337)
Rémunération à base d'actions	397	44	–	441
Recouvrement des assurances	(500)	–	–	(500)
Perte d'exploitation non conforme aux IFRS¹	(566)	(1 988)	–	(2 554)

¹ Le BAIIA ajusté (bénéfice ajusté avant les intérêts, l'impôt et les amortissements) et la perte d'exploitation non conforme aux IFRS (perte d'exploitation avant les intérêts, l'impôt et les amortissements) n'a pas de sens normalisé en vertu des IFRS.

Période de neuf mois terminée le 30 novembre 2016

	Nutraceutique	Cardiovasculaire	Éliminations intersectorielles	Total
	\$	\$	\$	\$
Total des produits	35 093	8	(112)	34 989
Marge brute	9 554	8	1	9 563
Charges de recherche et de développement	(1 091)	(5 677)	1 742	(5 026)
Frais de vente, généraux et charges administratives	(10 197)	(2 252)	–	(12 449)
Autres produits – provenant de règlement de redevances	13 117	–	–	13 117
Revenu (perte) provenant des opérations	11 383	(7 921)	1 743	5 205
Produits financiers nets (charges financières nettes)	(1 982)	41	(3)	(1 944)
Impôt sur le résultat	(83)	–	–	(83)
Revenu net (perte nette)	9 318	(7 880)	1 740	3 178
Total des actifs	133 538	21 589	(45 085)	110 042
Trésorerie et placements à court terme (incluant les placements court terme réservés)	6 759	5 843	–	12 602
Fonds de roulement ²	15 628	4 421	1	20 050
Calcul du BAIIA ajusté (perte d'exploitation non conforme aux IFRS)¹				
Revenu net (perte nette)	9 318	(7 880)	1 740	3 178
Ajuster (déduire):				
Amortissement et dépréciation	2 388	1 843	(1 742)	2 489
Charges financières	1 976	15	(89)	1 902
Produits financiers	(226)	40	89	(97)
Changement dans la juste valeur des actifs et passifs financiers	233	(96)	3	140
Rémunération à base d'actions	985	430	–	1 415
Impôt sur le résultat	83	–	–	83
Règlement de redevances	(13 117)	–	–	(13 117)
Frais légaux liés au règlement de redevances	1 501	–	–	1 501
Frais d'acquisition	38	–	–	38
BAIIA ajusté (perte d'exploitation non conforme aux IFRS)¹	3 179	(5 648)	1	(2 468)

¹ Le BAIIA ajusté (bénéfice ajusté avant les intérêts, l'impôt et les amortissements) et la perte d'exploitation non conforme aux IFRS (perte d'exploitation avant les intérêts, l'impôt et les amortissements) n'a pas de sens normalisé en vertu des IFRS.

² Le fonds de roulement est présenté à titre d'information seulement et représente une mesure de la santé financière à court terme de la Société surtout utilisée par le milieu financier. On obtient le fonds de roulement en retranchant les passifs courants des actifs courants. Il n'a pas de sens normalisé prescrit par les IFRS et ne pourrait donc être comparable à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés ouvertes.

Période de neuf mois terminée le 30 novembre 2015

	Nutraceutique	Cardiovasculaire	Éliminations intersectorielles	Total
	\$	\$	\$	\$
Total des produits	12 927	17	(342)	12 602
Marge brute	1 579	10	(85)	1 504
Charges de recherche et de développement	(1 251)	(5 798)	1 828	(5 221)
Frais de vente, généraux et charges administratives	(8 610)	(1 615)	–	(10 225)
Recouvrement des assurances	1 224	–	–	1 224
Perte provenant des opérations	(7 058)	(7 403)	1 743	(12 718)
Produits financiers nets (charges financières nettes)	(670)	3 005	(68)	2 268
Perte nette	(7 728)	(4 398)	1 675	(10 450)
Total des actifs	101 683	30 928	(46 069)	86 542
Trésorerie et placements à court terme	5 063	14 100	–	19 163
Fonds de roulement ²	14 924	13 161	(50)	28 035
Perte d'exploitation non conforme aux IFRS¹				
Perte nette	(7 728)	(4 398)	1 675	(10 450)
Ajuster (déduire):				
Amortissement et dépréciation	1 790	1 784	(1 743)	1 831
Charges financières	996	3	–	999
Produits financiers	(392)	(921)	–	(1 314)
Changement dans la juste valeur des actifs et passifs financiers	66	(2 087)	68	(1 953)
Rémunération à base d'actions	1 084	201	–	1 285
Recouvrement des assurances	(1 224)	–	–	(1 224)
Perte d'exploitation non conforme aux IFRS¹	(5 408)	(5 418)	–	(10 826)

Les écarts entre les sommes de tous les secteurs et les soldes consolidés s'expliquent principalement par l'exploitation du secteur cardiovasculaire au terme de la licence émise par le secteur nutraceutique, détenteur ultime de la propriété intellectuelle originale employée dans les applications pharmaceutiques. Les immobilisations incorporelles associées à la licence du secteur cardiovasculaire et leur dotation à l'amortissement sont éliminées à la consolidation. Les placements intersectoriels et les soldes à payer ou à recevoir sont à l'origine d'autres éliminations d'actifs et de passifs des secteurs à présenter.

Principaux ratios du secteur nutraceutique

	Périodes de trois mois terminées les 30 novembre		Périodes de neuf mois terminées les 30 novembre	
	2016	2015	2016	2015
Principaux ratios (en % du total des produits):				
Marge brute	28%	30%	27%	12%
Charges de recherche et de développement	3%	7%	3%	10%
Frais de vente, généraux et charges administratives	37%	51%	29%	67%
BAIIA ajusté (perte d'exploitation non conforme aux IFRS) ¹	10%	(10%)	9%	(42%)

¹ Le BAIIA ajusté (bénéfice ajusté avant les intérêts, l'impôt et les amortissements) et la perte d'exploitation non conforme aux IFRS (perte d'exploitation avant les intérêts, l'impôt et les amortissements) n'a pas de sens normalisé en vertu des IFRS.

² Le fonds de roulement est présenté à titre d'information seulement et représente une mesure de la santé financière à court terme de la Société surtout utilisée par le milieu financier. On obtient le fonds de roulement en retranchant les passifs courants des actifs courants. Il n'a pas de sens normalisé prescrit par les IFRS et ne pourrait donc être comparable à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés ouvertes.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION DU SECTEUR NUTRACEUTIQUE

Produits

Le total des produits s'est chiffré à 12 252 \$ pour la période de trois mois terminée le 30 novembre 2016, ce qui représente une hausse de 122 % par rapport à 5 515 \$ pour la période de trois mois terminée le 30 novembre 2015. Le total des produits s'est chiffré à 35 093 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2016, ce qui représente une hausse de 171 % par rapport à 12 927 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2015. La hausse pour les périodes de trois mois et neuf mois terminées le 30 novembre 2016 est principalement attribuable aux produits réalisés par Biodroga, la nouvelle société acquise le 7 janvier 2016 et à une bonne performance des produits à base de krill représentant une augmentation de respectivement 20 % et 33 % comparativement à l'an dernier.

Le total des produits pour les périodes de trois mois et neuf mois terminées le 30 novembre 2016 inclut des revenus de redevances de respectivement 368 \$ et 769 \$ comparativement à 439 \$ et 930 \$ pour les périodes correspondantes de 2015.

Marge brute

La marge brute s'obtient par la déduction du coût des ventes du total des produits. Le coût des ventes est constitué essentiellement des coûts engagés pour fabriquer les produits. Il comprend aussi des charges générales connexes comme l'amortissement des immobilisations corporelles, certains coûts liés au contrôle et à l'assurance de la qualité, à la gestion des stocks, à la sous-traitance, des coûts d'entretien et de mise en service et des coûts d'entreposage.

La marge brute pour la période de trois mois terminée le 30 novembre 2016 s'est chiffrée à 3 450 \$, comparativement à 1 648 \$ pour la période correspondante de 2015. La marge brute pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2016 s'est chiffrée à 9 554 \$, comparativement à 1 579 \$ pour la période correspondante de 2015. La hausse de la marge brute pour les périodes de trois mois et neuf mois terminées le 30 novembre 2016 comparativement aux périodes correspondantes de l'année précédente est principalement attribuable à la diminution des coûts de production et à une meilleure efficacité dans les opérations, ainsi qu'à la contribution de Biodroga. La marge brute de l'année dernière inclut des coûts indirects de production non attribués de respectivement néant et 2 174 \$ pour les périodes de trois mois et neuf mois terminées le 30 novembre 2015 dû au niveau de production plus faible que prévu. La marge brute de l'année dernière inclut également un renversement de dépréciation des stocks de 1 406 \$ contrebalancée par une dépréciation des stocks de 945 \$ pour les mêmes périodes.

Ces améliorations se sont traduites par une stabilité de la marge brute en % du total des produits, soit de 30 % pour la période de trois mois terminée le 30 novembre 2015 à 28 % pour la période de trois mois terminée le 30 novembre 2016, et par une augmentation significative de 12 % pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2015 à 27 % pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2016.

Charges de recherche et de développement

Les charges de recherche et de développement se sont chiffrées à 340 \$ pour la période de trois mois terminée le 30 novembre 2016, en baisse de 47 \$ comparativement à 387 \$ pour la période correspondante de 2015. Les charges de recherche et de développement se sont chiffrées à 1 091 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2016, en baisse de 160 \$ comparativement à 1 251 \$ pour la période correspondante de 2015. La diminution pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2016 est principalement attribuable à la dépréciation d'immobilisations incorporelles de 103 \$ qui était incluse dans la période correspondante de 2015.

Frais de vente, généraux et charges administratives

Les frais de vente, généraux et charges administratives se sont élevés à 4 511 \$ pour la période de trois mois terminée le 30 novembre 2016, en hausse de 1 687 \$ comparativement à 2 824 \$ pour la période correspondante de 2015. Les frais de vente, généraux et charges administratives se sont élevés à 10 197 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2016, en hausse de 1 587 \$ comparativement à 8 610 \$ pour la période correspondante de 2015. Les augmentations sont principalement attribuable à une hausse des frais légaux liés au règlement de redevance de 1 501 \$, aux frais de vente, généraux et charges administratives de Biodroga, partiellement contrebalancées par un crédit de taxes foncières, une baisse des dépenses de marketing et une baisse des honoraires professionnels.

Autres produits

Les autres produits se sont élevés à 13 117 \$ pour les périodes de trois mois et neuf mois terminées le 30 novembre 2016 et sont liés à l'entente de règlement de redevances avec Aker BioMarine. Les autres produits se sont élevés à respectivement 500 \$ et 1 224 \$ pour les périodes de trois mois et neuf mois terminées le 30 novembre 2015 et sont liés aux recouvrements d'assurance.

BAlIA ajusté (perte d'exploitation non conforme aux IFRS)

Le BAlIA ajusté s'est amélioré de 1 837 \$ pour la période de trois mois terminée le 30 novembre 2016 pour s'établir à un BAlIA ajusté de 1 271 \$, comparativement à une perte d'exploitation non conforme aux IFRS de 566 \$ pour la période de trois mois terminée le 30 novembre 2015. Le BAlIA ajusté s'est amélioré de 8 587 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2016 pour s'établir à un BAlIA ajusté de 3 179 \$, comparativement à une perte d'exploitation non conforme aux IFRS de 5 408 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2015.

L'amélioration du BAlIA ajusté pour les périodes de trois mois et neuf mois terminées le 30 novembre 2016 est principalement attribuable à l'augmentation des revenus, à la diminution des coûts de production et à une meilleure efficacité dans les opérations, ainsi qu'à la contribution de Biodroga. L'amélioration est également attribuable aux coûts indirects de production non attribués de respectivement néant et 2 174 \$ pour les périodes de trois mois et neuf mois terminées le 30 novembre 2015 dû au niveau de production plus faible que prévu, au renversement de dépréciation des stocks de 1 406 \$ contrebalancée par une dépréciation des stocks de 945 \$ pour les mêmes périodes.

Charges financières nettes (produits financiers nets)

Les produits financiers se sont chiffrés à 126 \$ pour la période de trois mois terminée le 30 novembre 2016, en hausse de 29 \$ comparativement à 97 \$ pour la période correspondante de 2015. Les produits financiers se sont chiffrés à 226 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2016, en baisse de 166 \$ comparativement à 392 \$ pour la période correspondante de 2015. La diminution de 166 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2016 est attribuable à la variation du gain de change.

Les charges financières se sont chiffrées à 625 \$ pour la période de trois mois terminée le 30 novembre 2016, en hausse de 292 \$ comparativement à 333 \$ pour la période correspondante de 2015. Les charges financières se sont chiffrées à 1 976 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2016, en hausse de 980 \$ comparativement à 996 \$ pour la période correspondante de 2015. L'augmentation pour les périodes de trois mois et neuf mois terminées le 30 novembre 2016 est principalement attribuable à la hausse des intérêts liés aux prêts et emprunts. La hausse des intérêts liés aux prêts et emprunts est attribuable au financement de l'acquisition d'entreprise qui a eu lieu en janvier 2016 et au nouveau financement obtenu de B&C le 20 avril 2016. La hausse est également due à l'augmentation de la charge d'intérêts sur le prêt garanti d'Investissement Québec, pour lequel le taux d'intérêt a augmenté le 1^{er} janvier 2016.

Le changement dans la juste valeur des actifs et passifs dérivés s'est chiffré à une perte de 198 \$ pour la période de trois mois terminée le 30 novembre 2016, comparativement à 7 \$ pour la période correspondante de 2015. Le changement dans la juste valeur des actifs et passifs dérivés s'est chiffré à une perte de 233 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2016, comparativement à 66 \$ pour la période correspondante de 2015. Les variations sont dues à la réévaluation de la juste valeur des instruments financiers.

Impôt sur le résultat

Le revenu net du trimestre terminé le 30 novembre 2016 inclut un recouvrement d'impôt différé de 217 \$. Le revenu net de la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2016 inclut une charge d'impôt différée de 83 \$. Le recouvrement d'impôt différé et la charge d'impôt différée pour le trimestre et la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2016 sont le résultat de l'utilisation des actifs d'impôts différés comptabilisés suite à l'acquisition de Biodroga le 7 janvier 2016.

Revenu net (perte nette)

Le secteur nutraceutique a inscrit un revenu net de 11 236 \$ pour la période de trois mois terminée le 30 novembre 2016, soit une amélioration de 12 542 \$ comparativement à une perte nette de 1 306 \$ enregistrée pour la période de trois mois terminée le 30 novembre 2015. Le secteur nutraceutique a inscrit un revenu net de 9 318 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2016, soit une amélioration de 17 046 \$ comparativement à une perte nette de 7 728 \$ enregistrée pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2015. La perte nette pour les périodes de trois mois et neuf mois terminées le 30 novembre 2015 inclut des recouvrements d'assurance de montants respectifs de 500 \$ et 1 224 \$.

L'amélioration du revenu net pour les périodes de trois mois et neuf mois terminées le 30 novembre 2016 est principalement attribuable au règlement de redevances net des frais légaux connexes, et aux mêmes raisons citées précédemment pour expliquer l'amélioration du BAIIA ajusté pour les périodes de trois mois et neuf mois terminées le 30 novembre 2016. Cette amélioration est partiellement contrebalancée par une hausse des charges financières de 292 \$ pour la période de trois mois terminée le 30 novembre 2016. Pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2016, l'amélioration est partiellement contrebalancée par une hausse des charges financières de 980 \$ et par une diminution des produits financiers de 166 \$.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION DU SECTEUR CARDIOVASCULAIRE (Acasti)

Perte d'exploitation non conforme aux IFRS

La perte d'exploitation non conforme aux IFRS a diminué de 251 \$ pour la période de trois mois terminée le 30 novembre 2016 pour s'établir à 1 737 \$, comparativement à 1 988 \$ pour la période de trois mois terminée le 30 novembre 2015, essentiellement en raison de la baisse des charges de recherche et de développement, plus particulièrement en raison des contrats de recherche et des honoraires professionnels, avant la prise en considération de la rémunération à base d'actions et des amortissements, contrebalancée par l'augmentation des honoraires professionnels au titre des frais généraux et charges administratives.

Bien qu'Acasti ait continué à faire progresser son programme de développement, comme il avait été prévu au calendrier annoncé précédemment, pour l'exécution de son programme clinique, les charges de recherche et de développement ont diminué de 498 \$ pour la période de trois mois terminée le 30 novembre 2016 pour s'établir à 1 043 \$, comparativement à 1 541 \$ pour la même période terminée le 30 novembre 2015, avant la prise en considération de la rémunération à base d'actions et des amortissements. Cette baisse s'explique principalement par la diminution des honoraires professionnels de 279 \$ et des contrats de recherche de 231 \$, en raison de l'achèvement de l'étude clinique transitoire de biodisponibilité pendant le trimestre à un coût moindre que prévu pour cette étude étant donné que certaines activités n'ont pas été nécessaires et compte tenu de l'incidence du cours de change.

L'augmentation des frais généraux et des charges administratives de 244 \$ pour s'établir à 694 \$ pour la période de trois mois terminée le 30 novembre 2016, comparativement à 450 \$ pour la même période terminée le 30 novembre 2015 (avant la prise en considération de la rémunération à base d'actions), s'explique principalement par l'augmentation des honoraires professionnels de 211 \$ découlant de charges liées aux projets pour la reprise des programmes de relations publiques et de relations avec les investisseurs et l'atteinte de jalons en matière de développement des affaires ainsi que d'honoraires professionnels non récurrents liés aux services juridiques se rapportant principalement au changement de fin d'exercice d'Acasti et aux activités d'immigration pour ses dirigeants provenant des États-Unis et de l'augmentation des salaires et avantages du personnel en raison de l'ajout de membres de la haute direction.

La perte d'exploitation non conforme aux IFRS a augmenté de 229 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2016 pour s'établir à 5 647 \$, comparativement à 5 418 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2015, essentiellement en raison de la hausse des frais généraux et charges administratives, avant la prise en considération de la rémunération à base d'actions et des amortissements.

Les charges de recherche et de développement ont diminué de 200 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2016 pour s'établir à 3 772 \$, alors qu'elles s'établissaient à 3 972 \$ pour la même période l'année dernière, avant la prise en considération de la rémunération à base d'actions et des amortissements. Cette diminution s'explique principalement par la baisse des honoraires professionnels de 950 \$, essentiellement contrebalancée par les augmentations des contrats de recherche de 696 \$ et des salaires et avantages du personnel de 158 \$. La diminution des honoraires professionnels de 950 \$ est principalement attribuable à une diminution des charges à des fins réglementaires et des honoraires de conseil étant donné que les frais liés aux analyses d'études cliniques antérieures et à la planification de l'étude clinique de biodisponibilité qui a eu lieu à l'exercice considéré ont été engagés au cours du dernier exercice, ainsi qu'au reclassement de frais d'études de marché au poste « Frais généraux et charges administratives ». L'augmentation de 696 \$ dans les contrats de recherche est principalement attribuable à la conduite de l'étude clinique transitoire de biodisponibilité entreprise au début de l'exercice 2017. Acasti a également continué le développement de procédé pharmaceutique et analytique ainsi que la mise à l'échelle du contrôle manufacturier chimique, comme il avait été prévu au calendrier d'Acasti annoncé précédemment.

L'augmentation des frais généraux et charges administratives de 428 \$ pour s'établir à 1 883 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2016, comparativement à 1 455 \$ pour la même période l'année dernière, avant la prise en considération de la rémunération à base d'actions, s'explique surtout par l'augmentation des honoraires professionnels de 292 \$. Cette augmentation des honoraires professionnels s'explique principalement par des dépenses liées à l'atteinte de jalons en matière de développement des affaires, par l'augmentation de dépenses de recherche de marché ainsi que par des frais juridiques et comptables non récurrents liés au changement de fin d'exercice et par les frais liés à l'immigration de dirigeants provenant des États-Unis. Les salaires et avantages du personnel ont aussi augmenté de 249 \$, principalement en raison de l'ajout de membres de la haute direction. L'augmentation a été essentiellement contrebalancée par les diminutions des frais administratifs de Neptune de 171 \$.

Perte nette

Acasti a réalisé une perte nette pour la période de trois mois terminée le 30 novembre 2016, de 2 397 \$, ou 0,22 \$ par action, comparativement à une perte nette de 2 191 \$, ou 0,21 \$ par action, pour la période de trois mois terminée le 30 novembre 2015. Ces résultats découlent essentiellement des facteurs susmentionnés à la rubrique « Perte d'exploitation non conforme aux IFRS ».

Acasti a réalisé une perte nette pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2016 de 7 880 \$, ou 0,74 \$ par action, comparativement à une perte nette de 4 398 \$, ou 0,41 \$ par action, pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2015. Ces résultats découlent essentiellement des facteurs susmentionnés à la rubrique « Perte d'exploitation non conforme aux IFRS », ainsi que du fait que la perte nette de l'exercice précédent a été réduite d'un montant de 2 087 \$ découlant de la réduction progressive de la valeur des passifs dérivés au titre des bons de souscription, d'une variation de 1 044 \$ entre un montant au titre d'un profit de change à l'exercice précédent et un montant au titre d'une perte de change à l'exercice considéré et d'une augmentation de la rémunération à base d'actions de 229 \$ en raison de l'arrivée de nouveaux membres de la haute direction.

SITUATION DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉE ET SOURCES DE FINANCEMENT

Nos opérations, nos programmes de recherche et de développement, nos dépenses en capital et notre acquisition ont été principalement financés par nos flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et nos liquidités, ainsi que par l'émission d'actions ordinaires et notre dette.

La Société a conclu un swap de taux d'intérêt afin de gérer les fluctuations de taux d'intérêt. La juste valeur de ce swap est présentée sous la section des autres passifs financiers. En vertu de ce swap dégressif d'un montant nominal initial de 5 625 \$ (valeur de 5 022 \$ au 30 novembre 2016), échéant le 27 décembre 2018, la Société paie un taux d'intérêt fixe de 2,94 % majoré d'une marge applicable et reçoit un taux variable basé sur le taux préférentiel. Ce swap de taux d'intérêt a été désigné comme couverture des flux de trésorerie pour le paiement d'intérêt variable sur le prêt d'un montant de 6 424 \$ au 30 novembre 2016.

La Société a également conclu des contrats de swap de devises étrangères pour gérer le risque de change. La juste valeur de ces swaps est présentée sous la section des autres passifs financiers. En vertu du swap de devises étrangères GBP pour \$ CA d'un montant nominal initial de 3 640 \$, échéant le 30 avril 2018, la Société reçoit un taux fixe de 12 %. En vertu du swap de devises étrangères \$ CA pour \$ US d'un montant nominal initial de 2 769 \$ US, échéant le 30 avril 2018, la Société paie un taux fixe de 13,17 %. Le risque de change sur la charge d'intérêt et les remboursements de la dette alors convertis en \$ US sont pratiquement naturellement couverts par les revenus et les créances de la Société libellés en \$ US. La Société n'a pas appliqué la comptabilité de couverture aux différences de change entre la monnaie fonctionnelle des opérations étrangères et la monnaie fonctionnelle de la Société.

Activités d'exploitation

Au cours de la période de trois mois terminée le 30 novembre 2016, les activités d'exploitation ont engendré une diminution des liquidités de 250 \$. Les flux de trésorerie générés par les opérations avant la variation des actifs et passifs opérationnels se sont élevés à 11 250 \$, incluant les montants d'autres produits liés au règlement de redevances de 13 117 \$ moins les frais connexes de 1 501 \$. La variation des actifs et passifs opérationnels s'élevant à 11 526 \$, provenant principalement des clients et autres débiteurs (incluant le débiteur long terme) et des fournisseurs et autres créditeurs (incluant les créditeurs long terme) liée au règlement de redevances, a réduit les flux de trésorerie provenant des opérations au montant négatif de 250 \$.

Au cours de la période de trois mois terminée le 30 novembre 2015, les activités d'exploitation ont généré des liquidités de 297 \$. Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation pour la période de trois mois terminée le 30 novembre 2015 sont principalement attribuables à la variation des actifs et passifs opérationnels qui ont généré 2 434 \$ et à la perte nette encourue durant ce trimestre.

Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2016, les activités d'exploitation ont généré une augmentation des liquidités de 1 949 \$. Les flux de trésorerie générés par les opérations avant la variation des actifs et passifs opérationnels se sont élevés à 8 861 \$, incluant également les montants d'autres produits liés au règlement de redevances. La variation des actifs et passifs opérationnels s'élevant à 6 593 \$, provenant principalement des clients et autres débiteurs (incluant le débiteur long terme) et des fournisseurs et autres créditeurs (incluant les créditeurs long terme) liée au règlement de redevances, a réduit les flux de trésorerie provenant des opérations au montant positif de 1 949 \$.

Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2015, les activités d'exploitation ont engendré une diminution des liquidités de 7 653 \$. Les flux de trésorerie utilisés par les activités d'exploitation pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2015 sont principalement attribuables à la perte encourue durant cette période et à la variation des actifs et passifs opérationnels qui ont généré 2 193 \$.

Activités d'investissement

Au cours de la période de trois mois terminée le 30 novembre 2016, sauf pour les variations des placements à court terme qui ont généré de la trésorerie s'élevant à 61 \$ pour financer les opérations, les liquidités utilisées par les activités d'investissement ont été pour l'acquisition d'immobilisations corporelles (892 \$) principalement liées aux équipements de recherche et développement pour Acasti. L'exercice dernier, un montant de 161 \$ a été investi dans les immobilisations corporelles pour l'usine.

Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2016, sauf pour les variations des placements à court terme qui ont généré de la trésorerie s'élevant à 2 883 \$ pour financer les opérations, les liquidités utilisées par les activités d'investissement ont été pour l'acquisition d'immobilisations corporelles (2 043 \$) principalement liées aux équipements de recherche et développement pour Acasti. L'exercice dernier, un montant de 1 012 \$ a été investi dans les immobilisations corporelles principalement pour l'usine.

Activités de financement

Au cours de la période de trois mois terminée le 30 novembre 2016, les activités de financement ont utilisé des liquidités de 1 675 \$ principalement pour les remboursements des prêts et emprunts de 1 324 \$ et pour le paiement des intérêts de 502 \$. Au cours de la période de trois mois terminée le 30 novembre 2015, les activités de financement ont utilisé des liquidités de 231 \$ principalement pour le paiement des intérêts.

Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2016, les activités de financement ont utilisé des liquidités de 3 123 \$ principalement pour les remboursements des prêts et emprunts de 5 257 \$ et pour le paiement des intérêts de 1 562 \$. Cette augmentation est partiellement contrebalancée par une augmentation des prêts et emprunts de 3 666 \$ provenant de la nouvelle dette de B&C. Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2015, les activités de financement ont utilisé 677 \$ de liquidités principalement pour le paiement des intérêts.

Au 30 novembre 2016, les liquidités de la Société, comprenant la trésorerie et les placements à court terme, s'élevaient à 9 816 \$. De ce montant, 5 843 \$ correspondent à des capitaux qu'Acasti a réunis au moyen d'un appel public à l'épargne et d'un placement privé en 2014 en vue du développement de nouveaux produits et de leur commercialisation. Par conséquent, ces sommes ne sont pas rapidement et facilement accessibles par le secteur nutraceutique. La Société a également des placements à court terme réservés d'un montant de 2 786 \$ qui sont principalement engagés pour le prêt encouru lors de l'acquisition de Biodroga et pour les contrats de swap de devises étrangères.

La Société a une ligne de crédit bancaire autorisée de 1 800 \$, dont une somme de 730 \$ était disponible au 30 novembre 2016. Le 20 avril 2016, la Société a signé une entente de prêt à terme d'environ 3 666 \$ avec B&C (se reporter à la rubrique Financement par emprunt de la section Aperçu des activités).

La direction est d'avis que sa trésorerie et ses placements à court terme, son financement disponible, sa marge brute prévue sur la vente de produits, ses versements de redevances à recevoir et ses crédits d'impôt sont autant de sources qui devraient suffire à financer ses activités et à assurer ses besoins en capital pour les douze prochains mois. La principale hypothèse sous-jacente à cette affirmation est sa capacité de continuer à réaliser des revenus plus importants et d'accroître son efficacité de façon continue ainsi que sa performance opérationnelle.

Si les attentes de la direction ne se concrétisent pas, la Société pourrait avoir besoin de financement additionnel pour soutenir ses activités dans un avenir rapproché, y compris le recours aux marchés financiers et la contraction d'emprunts supplémentaires, hypothèse que la direction envisage aisément, bien que rien ne garantisse que la Société pourra effectivement avoir recours aux marchés financiers et obtenir du financement additionnel par emprunt. Acasti est actuellement en processus d'obtenir du financement additionnel, mais si Acasti ne trouve pas de financement supplémentaire, il existe une grande incertitude entourant sa capacité à poursuivre son exploitation et, par conséquent, à réaliser ses actifs et à s'acquitter de ses dettes dans le cours normal de ses activités. La direction d'Acasti a des motifs raisonnables de croire qu'elle trouvera ce financement supplémentaire en supposant la réussite des initiatives de financement annoncées précédemment par Acasti.

En outre, Acasti est exposée à un certain nombre de risques liés à la réussite du développement de nouveaux produits, à la réalisation d'études cliniques et aux résultats de ces dernières, à la commercialisation, à l'atteinte d'objectifs de développement telle que définie par la Société dans les ententes de licences, et à la conclusion d'alliances stratégiques. Acasti devra financer ses activités de recherche et de développement et ses études cliniques. Afin d'atteindre les objectifs de son plan d'affaires, Acasti prévoit conclure des alliances stratégiques et réunir les capitaux nécessaires. Il est prévu que les produits développés par Acasti nécessiteront l'approbation de la U.S. Food and Drug Administration et d'organismes internationaux similaires avant que leur vente ne soit permise. La capacité d'Acasti de réussir à plus long terme à mener des activités rentables dépend d'un certain nombre de facteurs qui échappent à la volonté de la direction.

PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES

Les tableaux ci-dessous présentent les principales informations financières consolidées pour les périodes de trois mois et neuf mois terminées les 30 novembre 2016 et 2015. Les variations de ces montants ont été expliquées dans la section des informations sectorielles ci-dessus.

(non audités)	Périodes de trois mois		Périodes de neuf mois	
	terminées les 30 novembre		terminées les 30 novembre	
	2016	2015	2016	2015
	\$	\$	\$	\$
Total des produits	12 141	5 520	34 989	12 602
Perte d'exploitation non conforme aux IFRS ¹	(464)	(2 554)	(2 468)	(10 826)
Revenu net (perte nette)	9 421	(2 927)	3 178	(10 450)
Revenu net (perte nette) attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la Société	10 685	(1 776)	7 337	(8 085)
Résultat de base et dilué par action	0,14	(0,02)	0,09	(0,11)
Total des actifs			110 042	86 542
Fonds de roulement ²			20 050	28 035
Passifs financiers non courants			19 440	11 714
Capitaux propres attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la Société			64 396	49 181

¹ Le BAIIA ajusté (bénéfice ajusté avant les intérêts, l'impôt et les amortissements) et la perte d'exploitation non conforme aux IFRS (perte d'exploitation avant les intérêts, l'impôt et les amortissements) n'a pas de sens normalisé en vertu des IFRS.

² Le fonds de roulement est présenté à titre d'information seulement et représente une mesure de la santé financière à court terme de la Société surtout utilisée par le milieu financier. On obtient le fonds de roulement en retranchant les passifs courants des actifs courants. Il n'a pas de sens normalisé prescrit par les IFRS et ne pourrait donc être comparable à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés ouvertes.

PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES CONSOLIDÉES

Comme il est expliqué ailleurs dans le présent rapport, les produits de la Société sont presque entièrement générés par le secteur nutraceutique. Le secteur cardiovasculaire mène des activités de recherche et a subi des pertes depuis la fondation. Les résultats trimestriels sont présentés dans les tableaux qui suivent :

	30 novembre 2016 \$	31 août 2016 \$	31 mai 2016 \$	29 février 2016 \$
Total des produits	12 141	11 591	11 257	10 030
Perte d'exploitation non conforme aux IFRS ¹	(464)	(857)	(1 146)	(493)
Revenu net (perte nette)	9 421	(2 419)	(3 825)	(379)
Revenu net (perte nette) attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la Société	10 685	(1 191)	(2 157)	615
Résultat de base et dilué par action	0,14	(0,02)	(0,03)	0,01

	30 novembre 2015 \$	31 août 2015 \$	31 mai 2015 \$	28 février 2015 \$
Total des produits	5 520	4 378	2 704	4 021
Perte d'exploitation non conforme aux IFRS ¹	(2 554)	(3 104)	(5 168)	(9 964)
Perte nette	(2 927)	(2 557)	(4 966)	(10 679)
Perte nette attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la Société	(1 776)	(1 875)	(4 434)	(9 220)
Résultat de base et dilué par action	(0,02)	(0,02)	(0,06)	(0,12)

Le revenu net du trimestre terminé le 30 novembre 2016 inclut un autre produit lié au règlement de redevances de 13 117 \$. La perte nette du trimestre terminé le 29 février 2016 inclut le recouvrement d'impôt sur le résultat de 2 046 \$ dû à la comptabilisation d'actifs d'impôt différés de la Société non précédemment reconnus puisqu'une rentabilité future est attendue de la société acquise Biodroga et de l'impôt différé sur les résultats nets de Biodroga depuis la date d'acquisition. À partir du trimestre terminé le 29 février 2016, les produits ont augmenté puisque les produits de Biodroga sont consolidés depuis.

La perte nette du trimestre terminé le 28 février 2015 inclut des coûts marginaux de 2 048 \$ liés aux problèmes de l'usine, la dépréciation des stocks de 4 043 \$ due à la dégradation des matières premières, une dépense de créances douteuses de 592 \$ et une perte de 681 \$ liée à la variation de la juste valeur du passif dérivé au titre des bons de souscription.

¹ Le BAIIA ajusté (bénéfice ajusté avant les intérêts, l'impôt et les amortissements) et la perte d'exploitation non conforme aux IFRS (perte d'exploitation avant les intérêts, l'impôt et les amortissements) n'a pas de sens normalisé en vertu des IFRS.

SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Le tableau suivant explique en détail les variations importantes à l'état de la situation financière (autre que celles touchant les capitaux propres) survenues entre le 30 novembre 2016 et le 29 février 2016 :

Postes	Augmentation (diminution)	Explications
Trésorerie	(336)	Se reporter à la rubrique « Situation de trésorerie et sources de financement »
Placements à court terme	(2 848)	Échéance de placements
Clients et autres débiteurs	3 628	Débiteur provenant du règlement avec Aker
Charges payées d'avance	(483)	Comptabilisation en dépenses des charges payées d'avance
Stocks	(4 119)	Augmentation des ventes
Placements court terme réservés	(214)	Libération de placements court terme réservés
Immobilisations corporelles	428	Coûts liés aux équipements, déduction faite de l'amortissement
Immobilisations incorporelles	5 544	Ententes de licence, déduction faite de l'amortissement
Débiteur long terme	2 686	Débiteur long terme provenant du règlement avec Aker
Fournisseurs et autres créditeurs	(347)	Paiements de fournisseurs et autres créditeurs
Produits différés	142	Produits différés
Impôt sur le résultat à payer	(301)	Paiement des impôts sur le résultat à payer
Créditeurs long terme	1 325	Créditeurs long terme liés à l'acquisition de la licence et des frais légaux pour le règlement avec Aker
Prêts et emprunts	(1 395)	Prêt de la banque B&C moins les remboursements

Voir l'état des variations des capitaux propres pour le détail des variations des capitaux propres depuis le 29 février 2016.

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES CONSOLIDÉES

Les dérivés sur les titres de capitaux propres de la Société, d'un montant de 58 \$ au 30 novembre 2016, n'engendrent pas de risque de liquidité puisqu'ils sont réglés en actions et, par conséquent, ils ont été exclus du tableau ci-dessous.

Le tableau qui suit présente les échéances contractuelles des passifs financiers et d'autres contrats au 30 novembre 2016 :

Paiements exigibles annuellement	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	30 novembre 2016			
			Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs et autres créditeurs et créditeurs long terme	10 796 \$	10 796 \$	9 471 \$	826 \$	499 \$	— \$
Prêts et emprunts*	26 286	30 473	10 086	18 711	1 676	—
Contrat de swap de taux d'intérêt	12	12	10	2	—	—
Contrats de swap de devises étrangères	229	229	229	—	—	—
Ententes de recherche et de développement	—	1 272	1 272	—	—	—
Obligation d'achat	—	742	742	—	—	—
Contrats de location simple	—	2 579	682	951	669	277
Autres ententes	—	955	955	—	—	—
	37 323 \$	47 058 \$	23 447 \$	20 490 \$	2 844 \$	277 \$

*Comprennent les paiements d'intérêts à effectuer au taux contractuel.

Dans les termes des ententes de financement, la Société doit respecter certains ratios financiers. Au 30 novembre 2016, Neptune était en conformité avec toutes les clauses restrictives de ses emprunts.

CHANGEMENT DE MÉTHODES COMPTABLES ET MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

L'International Accounting Standards Board (« IASB ») et l'IFRS Interpretations Committee (« IFRIC ») ont publié un certain nombre de nouvelles normes, interprétations et modifications relatives aux normes actuelles qui sont obligatoires, mais dont l'application n'est pas encore en vigueur pour les périodes de trois mois et neuf mois terminées le 30 novembre 2016 et qui n'ont pas été appliquées dans la préparation des états financiers intermédiaires consolidés. L'IASB a publié les normes suivantes qui comportent des dates d'entrée en vigueur futures qui, de l'avis de la direction, auront des incidences sur les états financiers consolidés :

IFRS 9 – Instruments financiers

IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

IFRS 16 – Contrats de location

Modifications à l'IFRS 2 – Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions

De plus amples renseignements sur ces modifications sont présentés à la note 3 afférente aux états financiers intermédiaires consolidés au 30 novembre 2016.

MODIFICATION DES CONTRÔLES INTERNES À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE (CIIF)

Conformément au Règlement 52-109 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, la Société a déposé des attestations signées par M. Jim Hamilton, à titre de chef de la direction, et M. Mario Paradis, à titre de chef de la direction financière, portant notamment sur la conception des contrôles et procédures de communication de l'information et la conception du contrôle interne à l'égard de l'information financière.

Au cours de la période de trois mois terminée le 30 novembre 2016, il n'est survenu aucune modification dans le CIIF de la Société qui a eu une incidence importante, ou qui serait raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante sur le CIIF.

Limitation de l'étendue de la conception

La Société a limité l'étendue de ces contrôles et procédures de communication de l'information et CIIF afin d'exclure les contrôles, politiques et procédures d'une entreprise acquise depuis une période maximale de 365 jours avant le dernier jour de la période visée par la déclaration annuelle. La Société a choisi d'exclure Biodroga comme le permet le règlement 52-109 et conformément aux pratiques acceptées par l'Autorité des marchés financiers.

Le tableau qui suit présente l'information financière sommaire incluse dans les états financiers consolidés de la Société relative à l'entreprise acquise faisant l'objet d'une exclusion :

Biodroga	1er mars au
Données financières choisies des comptes du résultat	30 novembre 2016
Total des produits	17 862 \$
Revenus d'exploitation	1 269

Biodroga	Au
Données financières choisies de l'état de la situation financière	30 novembre 2016
Total des actifs courants	10 669 \$
Total des actifs non courants	15 915
Total des passifs courants	9 386
Total des passifs non courants	8 152

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Des informations supplémentaires et à jour sur la Société peuvent être consultées sur le site Web de SEDAR, à www.sedar.com, et sur le site Web d'EDGAR, à www.sec.gov/edgar.shtml.

Au 12 janvier 2017, le nombre total d'actions ordinaires émises et en circulation s'élevait à 77 945 548 et les actions ordinaires de la Société se transigeaient sur le TSX et sur le NASDAQ Capital Market sous le symbole « NEPT ». Il y avait également 774 174 bons de souscription, 4 347 965 options et 425 354 unités d'actions différées en cours. Chaque bon de souscription, option ou unité d'actions avec restrictions est exerçable contre une action ordinaire nouvellement émise par la Société.

Au moment de leur exercice, les instruments mentionnés ci-après modifieront la répartition des capitaux propres entre la participation donnant le contrôle et celle ne donnant pas le contrôle, mais ne se traduiront pas par l'émission de nouvelles actions ordinaires par la Société. Neptune a émis 145 750 options d'achat d'actions d'Acasti visant des actions en circulation à cette date qu'elle détient dans cette filiale, chaque option étant exerçable en une action de catégorie A de la filiale. De plus, Acasti avait 18 400 000 bons de souscription de série 8 (y compris 592 500 bons de souscription détenus par la Société), 161 654 bons de souscription de série 9 et 993 226 options en circulation à cette date. Chaque bon de souscription de série 9, option et unité d'actions avec restrictions est exerçable contre une action de catégorie A nouvellement émise par Acasti. Dix bons de souscription de série 8 sont exerçables contre une action de catégorie A nouvellement émise par Acasti. Les informations relatives aux options d'achat d'actions, aux options et aux bons de souscription d'Acasti reflètent le regroupement d'actions survenu le 14 octobre 2015.